

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret n° 2020-1222 du 5 octobre 2020 modifiant le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer

NOR : INTV2017375D

Publics concernés : administrations, personnels de l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Objet : modification de l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret modifie l'appellation de la direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité, qui devient la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité.

Références : le décret et le texte qu'il modifie, dans sa rédaction issue de cette modification, peuvent être consultés sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 modifié relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'avis du comité technique d'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer en date du 22 juin 2020,

Décète :

Art. 1^{er}. – L'article 8 du décret du 12 août 2013 susvisé est ainsi modifié :

1° Au troisième alinéa, les mots : « 2° La direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité » sont remplacés par les mots : « 2° La direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité » ;

2° Au douzième alinéa, les mots : « la direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité » sont remplacés par les mots : « la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité ».

Art. 2. – Le ministre de l'intérieur, la ministre de la transformation et de la fonction publiques et la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, chargée de la citoyenneté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 octobre 2020.

JEAN CASTEX

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'intérieur,

GÉRALD DARMANIN

*La ministre de la transformation
et de la fonction publiques,*

AMÉLIE DE MONTCHALIN

*La ministre déléguée
auprès du ministre de l'intérieur,
chargée de la citoyenneté,*

MARLÈNE SCHIAPPA